

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 7 JUIN 2018 A 18H30
- SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -**

Présents : MAMET Bernard – MATHEZ Christophe – BONNEFOY Robert - BERTHET Annie – BOURQUI Gilles – JEANNEROD Françoise – CHARDON Laurent - CRETIN Claire – GENRE Annie – GALLOIS Delphine - CAILLAT Marie-Carmen – CHAVIN-GAZALIER Fabien - GRENIER Sandrine – CLERC Nicolas – PROST Marcel – GANGNERY Véronique - VAZ TEIXEIRA Christophe

Absents: DESPREZ Alain (pouvoir à MATHEZ Christophe) – BOUTERAON Elisabeth (pouvoir à GALLOIS Delphine) – BOURLAND Frédéric (pouvoir à MAMET Bernard) –BENOIT-GUYOD Sébastien (excusé) – Jean-Sébastien LACROIX (pouvoir à Fabien CHAVIN-GAZALIER)

Secrétaire de séance : PROST Marcel

Le 7 juin 2018, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Bernard MAMET, Maire. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie les conseillers, auditeurs présents et leur souhaite la bienvenue.

M. le Maire ajoute que Sébastien BENOIT-GUYOD est excusé suite à un accident de travail sur un chantier. Il lui souhaite bon courage, un prompt rétablissement et espère le revoir rapidement au sein de l'assemblée municipale.

M. le Maire établit l'ordre du jour suivant :

- 1 – Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 3 mai 2018**
- 3 – Election d'un(e) nouvel(le) adjoint(e) au maire suite à démission**
- 4 – Election d'un(e) délégué(e) au CCAS suite à démission**
- 5 – Finances :**
 - subventions 2018 aux associations
 - décision modificative n°1 budget annexe de la chambre funéraire
 - décision modificative n°1 budget annexe du lotissement Les Crêtets
 - transfert de compétence ZAE à la Communauté de communes de la Station des Rousses : vente des parcelles n°3 et 4 de la ZA du Bois de l'Ours et vente du bâtiment La Sipal à La Doye
 - tarif de location de la salle des fêtes de La Doye lors de cérémonie pour les obsèques
 - gratuité du domaine public devant l'office du tourisme pour l'organisation d'un mini marché par la SOGESTAR durant les pots d'accueil de l'été 2018
- 6 – Quartier des Crêtets : autorisation de signature de promesse de vente et de vente du lot n°49 à M. Nicolas JANVIER et Mme Céline LANAUD**
- 7 – Fourniture et pose d'huisseries au Foyer Logement : avenant au marché avec la SARL JURA MENUISERIE**
- 8 – Convention de bail professionnel avec une sage-femme pour un local Résidence Mandrillon**
- 9 – Désaffectation et déclassement du domaine public de l'ancienne école de La Doye**
- 10 – Accord cadre à bons de commande 2018/2021 travaux de signalisation horizontale et produits divers de voirie : signature du marché**
- 11 – Avenant à la convention JUMEL « Ressources numériques » pour l'année 2018**
- 12 – Liste des marchés signés par M. le Maire**
- 13 – Questions et informations diverses**

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Marcel PROST secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 3 mai 2018

M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir formuler les éventuelles remarques concernant le compte rendu de la séance du conseil municipal du 3 mai 2018.

Annie GENRE indique qu'en ce qui concerne le vote de l'indemnité versée à la trésorière, elle avait le pouvoir de Frédéric BOURLAND et elle ne s'est pas abstenue.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 3 mai 2018.

Marcel PROST souhaite que la réunion d'hier soir en communauté de communes soit évoquée au sein du conseil municipal. M. le Maire répond que ce sujet sera traité en questions diverses.

3. Election d'un(e) nouvel(le) adjoint(e) au maire suite à démission

M. le Maire rappelle que par délibération du 28 mars 2014, le conseil municipal a décidé de porter à 5 le nombre de postes d'adjoint au maire et, suite à la démission de Mme Fabienne DEMOLY pour des raisons personnelles et familiales, il propose de procéder à son remplacement afin d'assurer le bon fonctionnement des services.

La démission de Mme DEMOLY de son poste d'adjoint a été acceptée par monsieur le Préfet par courrier reçu le 7 juin 2018.

M. le Maire propose que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire soit le rang n°5.

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue.

M. le Maire souhaite que dans l'esprit, ce soit une adjointe qui soit réélue dans la mesure où c'est une adjointe qui démissionne. Il regrette la démission de Mme DEMOLY mais il la comprend et il la respecte. Il la remercie pour son investissement et son engagement, son assiduité, dans le conseil depuis le début du mandat et la façon dont elle a bien servi la commune.

M. le Maire propose la candidature de Delphine GALLOIS au mandat de 5ème adjointe et demande s'il y a d'autres candidatures.

M. le Maire constate qu'il n'y a pas d'autres candidats.

Vote à bulletin secret

Assesseurs : Nicolas CLERC et Marcel PROST

Nombre de votants : 20 – nombre de bulletins : 20

Résultats : 17 voix pour Delphine GALLOIS

3 blancs

Delphine GALLOIS est élue 5ème adjointe à la commune des Rousses.

Delphine GALLOIS remercie le conseil municipal de la confiance qu'il lui accorde et salue le travail de Fabienne DEMOLY. Elle va continuer sur sa lancée avec la délégation des affaires scolaires, la communication et la culture.

Marie-Carmen CAILLAT aura par délégation le sport et les associations par arrêté du Maire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, prend acte de la modification de la composition du conseil municipal pour modification de l'ordre du tableau.

4. Election d'un(e) délégué(e) au CCAS suite à démission

Mme Fabienne DEMOLY étant déléguée élue au CCAS, il convient de pourvoir à son remplacement suite à sa démission. En effet, par délibération n° 2014-4-052 du 28 mars 2014, le conseil municipal a fixé à 10 le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS, une moitié étant désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

L'élection a lieu au scrutin secret à la majorité absolue. M. le Maire demande s'il y a des candidates.

Annie GENRE et Véronique GANGNERY se présentent

Nombre de bulletins : 20

Bulletins blancs : 2

Suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

Véronique GANGNERY : 10 **ELUE**

Annie GENRE : 8

Véronique GANGNERY est élue au conseil d'administration du CCAS.

5. Finances :

- Subventions 2018 aux associations

Suite à la réunion de la commission des finances du 7 mai 2018, M. le Maire propose le tableau de versement des subventions suivant pour l'année 2018 :

Christophe MATHEZ rappelle le montant inscrit au budget de 30 000 €. Il précise que la commission a décidé de subventionner les associations non domiciliées sur la commune mais ayant de jeunes adhérents ou licenciés rousselfands. La somme de 20 € est allouée aux jeunes de – 16 ans pour les associations ayant des jeunes rousselfands. La commission des finances a refusé de financer des voyages ou des logos sur une voiture.

Libellé tiers	Subventions 2017	Propositions 2018
Tennis Club Haut-Jura	720,00	720,00
Tennis Club Haut-Jura (Tournoi)	1 500,00	1 500,00
Rugby club Morez	/	140,00
Sclérosés en plaque - Jura	100,00	100,00
Donneurs de sang	/	100,00
Valentin Haüy (non-voyants Jura)	/	100,00
Comité Départemental Ligue contre le cancer	100,00	100,00
Forum Info 3	100,00	100,00
Amicale des Sapeurs-Pompiers	500,00	500,00
Association Culturelle Rousselfande	2 000,00	3 000,00
Trans'Organisation (trail)	1 500,00	2 000,00
Trans'Organisation	En 2016	1 000,00
Amis des Orgues du Haut-Jura	1 400,00	1 400,00
FNACA	100,00	100,00
Souvenir Français	100,00	100,00
Football Club Haut-Jura	/	780,00
Skieurs Rousselfands	8 400,00	8 320,00
Golf Club Le Rochat	500,00	400,00
Union Instrumentale de Bois d'Amont	5 415,00	5 985,00
Comité des fêtes de La Doye	400,00	400,00
Club d'orientation O'Jura	120,00	pas de demande
Racing club haut Jura athlétisme	640,00	pas de demande
	23 595,00	26 845,00

Christophe MATHEZ précise que les skieurs rousselands bénéficient en plus d'une part fixe pour des raisons historiques.

L'école de musique : 285€/musicien rousseland de – 16 ans.

Christophe MATHEZ précise que la part de la commune est toujours inférieure à la part privée.

Certaines associations subventionnées l'année dernière n'ont pas fait de demande cette année.

Arrivée de Sandrine GRENIER.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le versement des subventions selon le tableau ci-dessus.

- Décision modificative n°1 budget annexe de la chambre funéraire

M. le Maire propose au conseil municipal de modifier les crédits suivants afin de régulariser le paiement des intérêts de l'emprunt de 2017 et régulariser les prévisions d'amortissement :

Chapitre/ Opération	Article		
Ch.66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 3 500.00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT			3 500.00
Ch.77	774	Subvention exceptionnelle	+ 3 500.00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT			3 500.00
Ch. 16	1641	Emprunts en euros	+ 100.00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			+ 100.00
Ch.040	28188	Autres immobilisations corporelles	+ 100.00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			+ 100.00

Le conseil municipal autorise à l'unanimité les modifications de crédit ci-dessus.

Annie BERTHET indique qu'elle a un projet d'amélioration de la chambre funéraire : quelques meubles pour la rendre plus agréable, peinture, un écran pour photos, parures.

- Décision modificative n° 1 budget annexe du lotissement Les Crêtets

M. le Maire propose au conseil municipal de modifier les crédits suivants afin de supprimer la reprise du déficit de fonctionnement :

Chapitre/ Opération	Article		
Ch.002	002	Résultat de fonctionnement reporté	- 1 057 784.00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT			- 1 057 784.00
Ch.70	7015	Vente de terrains aménagés	- 1 057 784.00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT			- 1 057 784.00

Le conseil municipal autorise à l'unanimité les modifications de crédit ci-dessus.

- Transfert de compétence ZAE à la Communauté de communes de la Station des Rousses : vente des parcelles n°3 et 4 de la ZA du Bois de l'Ours et vente du bâtiment La Sibal à La Doye.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la CCSR est compétente en matière de zones d'activités.

Les équipements publics de la ZA du Bois de l'Ours ont été transférés de la commune des Rousses à la CCSR et ont fait l'objet d'un accord entériné par les délibérations n° 2017/015 (CCSR) et 2017-12-110 (commune des Rousses).

Par convention en date du 16 mai 2017, la CCSR avait autorisé pendant l'année 2017 la commune des Rousses à finaliser les ventes en cours sur la ZA du Bois de l'Ours. Deux parcelles n'ont pas été vendues

pendant ce délai (AD-473 et AD-472). A ce jour, la commune des Rousses est donc propriétaire des terrains, mais seule la CCSR est compétente pour les vendre.

Deux acheteurs se sont positionnés sur les deux parcelles :

- la SCI LADYOAK (représentée par M. Maurice FERNEX) pour la parcelle AD-472, pour la création dans un premier temps d'une réserve foncière pour le groupe PROVENCIA ;
- la SARL du Haut (représentée par M. Mathieu CUPILLARD) pour la parcelle AD-473, afin d'y développer un complexe comprenant un magasin Jardival, un bowling et trois autres cellules encore non affectées.

Il faudrait donc transférer préalablement les deux parcelles de la commune des Rousses à la CCSR. Il est proposé d'appliquer à ce transfert l'objectif d'opération blanche pour la CCSR, comme cela avait prévalu lors de l'accord portant sur le transfert des équipements publics.

A cet effet, M. le Maire propose :

- la vente des terrains de la commune à la CCSR d'une part, et de la CCSR aux acheteurs d'autre part, interviendra simultanément, afin que la CCSR n'ait pas à supporter un quelconque effort de trésorerie. La CCSR paiera ainsi la commune des Rousses une fois encaissée la somme versée par les acheteurs privés.
- ces deux ventes successives se feront au même tarif de 70.00 € HT le m².
- les frais de notaire portant sur les ventes CCSR/acheteurs privés sont pris en charge par l'acheteur (acheteurs privés). Les frais de notaire portant sur la vente commune/CCSR sont pris en charge par le vendeur (commune des Rousses).
- la CCSR s'engage à ce que la Taxe d'aménagement reste au bénéfice de la commune pour les constructions à venir sur ces deux parcelles.

D'autre part, la commune des Rousses a trouvé un acheteur pour le bâtiment de La Sipal qu'elle avait acheté au printemps 2017. Il s'agit de DI LENA & CO pour un montant de 137 000.00 € HT et hors frais de notaire qui correspond à l'estimation de France Domaine.

Il est également proposé d'appliquer à ce bâtiment les principes évoqués ci-dessus pour la ZA du Bois de l'Ours, à savoir :

- la vente du bâtiment de la commune à la CCSR d'une part, et de la CCSR à DI LENA & CO d'autre part, interviendra simultanément, afin que la CCSR n'ait pas à supporter un quelconque effort de trésorerie. La CCSR paiera ainsi la commune des Rousses une fois encaissée la somme versée par DI LENA & CO.
- ces deux ventes successives se feront au tarif de 137 000.00 € HT.
- les frais de notaire portant sur la vente CCSR/DI LENA & CO sont pris en charge par l'acheteur (DI LENA & CO). Les frais de notaire portant sur la vente commune/CCSR sont pris en charge par le vendeur (commune).

M. le Maire ajoute que la CCSR doit également délibérer dans les mêmes termes.

Ainsi, M. le Maire propose au conseil municipal d'autoriser le 1^{er} adjoint à signer les actes de vente correspondants avec la CCSR auprès du notaire rédacteur Me OUDET-ELIEN à Hauts de Bienne.

Sandrine GRENIER ne participe pas au vote concernant le choix du notaire.

Marcel PROST précise que si l'opération SIPAL a pu se faire c'est grâce à la vente des terrains des consorts PROST en face du bâtiment qui permettront à l'entreprise DI LENA d'élargir l'accès et d'aménager une place à tourner. M. le Maire salue la démarche facilitante de la famille PROST dans cette transaction.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- la vente des parcelles 3 et 4 de la ZA du Bois de l'Ours à la communauté de communes de la station des Rousses au prix de 70.00 € HT le m² ;
- la vente du bâtiment SIPAL à la communauté de communes de la station des Rousses au prix de 137 000.00 € HT ;
- autorise M. le Maire à signer les actes notariés qui seront établis par Me Emmanuelle OUDET-ELIEN ;
- précise que les frais liés à ces ventes seront pris en charge par la commune des Rousses ;

- précise que la taxe d'aménagement liée à la délivrance des permis de construire sur la ZA du Bois de l'Ours sera perçue par la commune des Rousses. Il en sera de même pour tout permis modificatif sur le bâtiment SIPAL.

- Tarif de location de la salle des fêtes de La Doye lors de cérémonie pour les obsèques

M. le Maire a été récemment sollicité pour la location de la salle des fêtes de La Doye à l'occasion d'un décès pour les retrouvailles des familles afin de partager un moment de convivialité. Il propose au conseil municipal de voter un tarif adapté à de telles circonstances et suggère un prix de location à 47 € la demi-journée, identique à la salle de réception de la résidence Mandrillon.

M. le Maire précise que l'usage de la salle pour une cérémonie civile est gratuit.

Le conseil municipal fixe à l'unanimité le tarif de 47 €/demi-journée pour mise à disposition de la salle des fêtes de La Doye à l'occasion d'un décès.

- Gratuité du domaine public devant l'office du tourisme pour l'organisation d'un mini marché par la SOGESTAR durant les pots d'accueil de l'été 2018

Le Service Animations de la SOGESTAR souhaite embellir les pots d'accueil de cet été. Depuis 3 années maintenant le pot d'accueil se déroule le dimanche matin de 11h à environ 12h30. Depuis l'été 2017, une animation musicale s'est installée devant l'Office de tourisme de 10h à 12h, avec une pause pour la présentation de la Station et de ses activités.

La SOGESTAR souhaite ajouter à cette animation et au Pot un mini marché, accueillant des artisans, des prestataires d'activités, des producteurs locaux ou commerçants de la station. Cela se déroulerait de 9h à 12h, et avec un maximum d'exposants limité à 15.

M. le Maire, après avis favorable de la commission des finances du 7 mai 2018, propose la gratuité pour l'occupation du domaine public devant l'Office du Tourisme considérant que ce mini marché participe à l'animation et l'attractivité du village.

Accord unanime du conseil municipal.

6. Quartier des Crêtets : autorisation de signature de promesse de vente et de vente du lot n°49 à M. Nicolas JANVIER et Mme Céline LANAUD

M. le Maire fait part du souhait de M. Nicolas JANVIER et Mme Céline LANAUD d'acquérir la parcelle n°49 du lotissement Les Crêtets pour la construction d'une maison individuelle d'habitation et propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la promesse de vente et la vente dont les actes seront rédigés par Me Oudet-Elien, notaire à Hauts de Bienne. Le prix de vente est de 170.00 € HT le m² hors frais de notaire, soit pour 720 m² un prix de 122 400 € HT.

Les frais de notaire sont à la charge de l'acheteur.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la vente de la parcelle n° 49 à M. JANVIER et Mme LANAUD et autorise M. le Maire à signer le compromis de vente et l'acte de vente de ce terrain. Me Emmanuelle OUDET-ELIEN est chargée de rédiger l'acte de vente (Sandrine GRENIER ne participe pas au vote sur ce point).

Christophe MATHEZ informe le conseil municipal sur l'état des ventes des parcelles : il reste 7 parcelles disponibles sur 45. Il est très vigilant sur les travaux de construction : il a fait contrôler deux maisons au niveau recul et hauteur. Les boîtes aux lettres collectives vont être installées prochainement par La Poste.

Gilles BOURQUI indique qu'il est en train d'étudier l'emplacement des Molocks pour une installation en septembre. Un aménagement du carrefour sera prévu par la suite.

Claire CRETIN demande de contrôler aussi l'accès au chemin de la bascule car le propriétaire riverain passe systématiquement par ce chemin. M. le Maire précise qu'il a fait l'objet d'un courrier RAR pour remettre en état le chemin suite à ses travaux.

7. Fourniture et pose d'huisseries au Foyer Logement : avenant au marché avec la SARL JURA MENUISERIE

M. le Maire rappelle au conseil municipal que celui-ci l'a autorisé, par délibération n° 2018-1-004 du 1^{er} février 2018, à signer un marché avec l'entreprise SARL JURA MENUISERIE pour la fourniture et pose d'huisseries au Foyer Logement. Le marché a été notifié le 8 mars 2018 pour un montant total HT de 72 273.00 €.

Le titulaire du marché représenté par M. Pascal JOUFFROY a informé M. le Maire qu'il cédaient son entreprise à compter du 01/05/2018 à JURA MENUISERIE SAS, représentée par M. Alain MAINY, sans modification du siège social, sans incidence financière sur le montant du marché.

Ainsi, M. le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer l'avenant correspondant. Accord unanime du conseil municipal.

8. Convention de bail professionnel avec une sage-femme pour un local Résidence Mandrillon

M. le Maire informe le conseil municipal de la demande de Mme Coraline MANGIN, jeune diplômée sage-femme, de location d'un local à la Résidence Mandrillon (ancien cabinet du Dr Lacroix) à compter du 1^{er} septembre 2018 composé de :

- un bureau comprenant un réduit et une pièce avec un lavabo (16.95 m²) ;
- une salle comprenant une pièce avec un évier (14.60 m²) ;
- un vestibule de liaison (4.80 m²) ;
- une salle d'attente (5.50 m²)

D'une surface totale de 41.85 m².

Il propose au conseil municipal :

- De consentir un bail professionnel d'une durée de 6 ans à compter du 1^{er} septembre 2018 ;
- De fixer le montant du loyer à 480 € HT /mois charges comprises (eau, électricité) sauf pour le chauffage ;
- D'appliquer un loyer progressif sur les 6 premiers mois (80 € pour le 1^{er} mois, 160 € pour le 2^{ème} mois...)

Accord unanime du conseil municipal.

9. Désaffectation et déclassement du domaine public de l'ancienne école de La Doye

Christophe MATHEZ indique que l'objectif de ce déclassement est de vendre ce bien. Il souhaite débattre au préalable au conseil municipal sur la vente ou la destruction. Si le conseil municipal se prononce pour la destruction, il n'est pas nécessaire de déclasser puisque le terrain reste dans le domaine public.

Claire CRETIN pense qu'on pourrait l'aménager avec des jeux et des bancs.

Christophe MATHEZ indique que le bâtiment se trouve dans un état déplorable. Il est mitoyen avec la salle des fêtes et la chaufferie y est commune.

L'idée que la commune y aménage des logements a été abandonnée. L'OPH, qui a été consulté, n'est pas intéressé par ce projet.

Véronique GANGNERY souhaite savoir quel serait le gain de la vente et le coût de la destruction pour se prononcer. Christophe MATHEZ pense qu'il est plus cher de démolir.

Marcel PROST propose d'essayer de vendre ce bâtiment et si la commune n'a pas d'acheteur de la démolir.

Nicolas CLERC indique qu'en cas de destruction, le cadre sera plus agréable pour la salle des fêtes avec la création d'un parc.

Marcel PROST propose d'avoir une réunion sur place avec la commission urbanisme. Nicolas CLERC rappelle qu'une visite a déjà eu lieu quand le conseil municipal a visité le bâtiment SIPAL l'an dernier. M. le Maire

précise qu'une visite avec le représentant des domaines a eu lieu la semaine dernière pour définir son estimation.

M. le Maire demande si le conseil veut se prononcer pour l'une ou l'autre des deux solutions ou s'il souhaite un délai de réflexion supplémentaire.

Gilles BOURQUI pense qu'il est compliqué de faire des logements à côté d'une salle des fêtes car cela apporte des nuisances. Annie BERTHET et Christophe MATHEZ sont d'accord sur ce point. Sandrine GRENIER rappelle qu'il y a aussi des habitations proches et cela n'a jamais posé pas problème. Nicolas CLERC pense que le passage pour accéder à la cour de la salle des fêtes peut gêner un acquéreur. M. le Maire indique que dans ce cas la commune imposera une servitude.

Christophe MATHEZ propose de faire chiffrer le coût de la destruction, de la réhabilitation de la façade de la salle des fêtes et de la création du parc.

M. le Maire soumet au vote : la majorité des conseillers souhaite la démolition.

La question du déclassement est donc retirée de l'ordre du jour.

10. Accord cadre à bons de commande 2018/2021 travaux de signalisation horizontale et produits divers de voirie : signature du marché

M. le Maire expose que l'accord cadre à bons de commande 2014/2018 pour les travaux de signalisation horizontale et produits divers de voirie arrive à échéance et qu'il convient de le renouveler. Un avis d'appel public à concurrence a été transmis à la publication dans le journal d'annonces légales Le Progrès le 14 mai 2018 sur le site Internet de la Commune et sur un site spécialisé Portail Marchés-Publics.info.

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable 3 fois par reconduction expresse. Le montant minimum annuel est de 10 000 € HT et le montant maximum annuel de 30 000 € HT.

Les critères de sélection des offres sont les suivants :

- valeur technique : 40%
- prix : 60 %

La date limite de réception des offres a été fixée au lundi 4 juin 2018 à 12h.

Quatre entreprises ont présenté une offre :

- MARKOSOL de Champagnole
- SIGNAUX GIROD de Bellefontaine
- VIA SYSTEM de Montmorot
- AXIMUM de Colmar

M. le Maire présente le rapport d'analyse des offres préparé par M. Cuinet, DST. C'est l'offre de SIGNAUX GIROD qui est la économiquement la plus avantageuse avec une note de 96/100. Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise SIGNAUX GIROD.

Claire CRETIN souhaite que le marquage au sol ne soit pas fait au mois de septembre mais au mois d'avril. Christophe MATHEZ rappelle que le point à temps doit être fait avant le marquage au sol ce qui retarde son exécution. Il est aussi soumis aux conditions météo. Claire CRETIN demande que les passages piétons soient réalisés en priorité sur la RN5.

11. Avenant à la convention JUMEL « Ressources numériques » pour l'année 2018

M. le Maire rappelle que par délibération du 23 juin 2016, le conseil municipal a autorisé à l'unanimité M. le Maire à signer avec le Conseil Départemental une convention de partenariat pour la mise en réseau des catalogues des bibliothèques du Département du Jura et son avenant pour 2016.

Lors de sa séance du 5 octobre 2017, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à renouveler pour 4 ans la convention de partenariat pour la mise en réseau des catalogues des bibliothèques du département du Jura

dans le cadre du portail JuMEL ainsi que l'avenant à cette convention « Ressources numériques » pour 1 an avec une participation financière de 327.60 €.

Le conseil départemental propose un avenant à la convention, la participation financière s'élèvera à 341.00 € sur la base d'une population de 3410 habitants. Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer un avenant à la convention JUMEL « Ressources numériques » pour l'année 2018.

12. Liste des marchés signés par le Maire

Le Conseil municipal a pris connaissance de la liste des marchés signés par le Maire et n'a pas de remarques.

13. Questions et informations diverses

- journée nationale de dépistage du diabète le 9/06 organisée par le LIONS CLUB : M. le Maire indique que 2 infirmières du centre de soins participent à cette opération.
- entretien des glacis du Fort par les militaires : Marcel PROST indique qu'ils ont travaillé sur les glacis et dans les douves à gauche de la porte de Suisse. Il souhaite que le travail se poursuive dans les années à venir. Il pense que le Fort du Risoux mériterait de profiter de ces travaux gracieux de l'Armée. Robert BONNEFOY pense que le Fort des Rousses est une priorité. Le conseil municipal les remercie et les félicite pour leur excellent travail.
- bilan des interventions et des secours sur l'hiver 2017/2018 par M. le Maire : Christophe MATHEZ remarque que les gens sont évacués partout sauf à St-Claude. M. le Maire pense qu'ils ne viennent pas assez au cabinet médical, mais ce n'est pas le Maire qui régule les interventions.
- réunion de travail de la communauté de communes : Marcel PROST indique qu'à cette occasion, il a été évoqué le problème entre les réactions sur le conseil d'administration de la SAEM SOGESTAR au niveau de sa gestion et les conséquences aujourd'hui qui vont au-delà de l'absence des 3 maires de Prémamanon, Lamoura et Bois d'Amont. En ce qui concerne les réflexions sur la communauté de communes et ses conséquences au niveau territorial ; il y a eu des échanges réduits dans leur contenu mais la nécessité de continuer cette réflexion qui peut aller assez loin. M. le Maire répond qu'il ne faut pas présager ce soir de ce travail qui est mis en chantier avec le représentant de l'Etat. Il a rencontré 4 autres communautés de communes (Jura Sud – La Grandvallièrre – Arcade – Haut-Jura Saint Claude) sur invitation de la sous-préfète. Une réunion est prévue pour rédiger un cahier des charges en vue de désigner un cabinet conseil chargé d'appuyer les 5 communautés de communes dans le projet de fusionner à l'échelle de l'arrondissement afin de constituer un seul établissement public de coopération intercommunal (EPCI). Claire CRETIN se demande pourquoi on ne se tourne pas vers Gex ou Divonne-les-Bains avec « les Monts Jura » qui ont plus de points communs avec nous que les autres. M. le Maire répond que la loi ne prévoit pas des regroupements hors département. Marcel PROST constate et regrette que des initiatives se fassent avec trois communes alors qu'aux Rousses on n'a pas discuté de cette question alors qu'eux se font fort de réunions, de décisions. La commune des Rousses n'a rien exprimé en tant que commune des Rousses. Claire CRETIN indique qu'il n'y a pas grand-chose dans les comptes rendus des conseils municipaux. A Lamoura, M. LESEUR a informé son conseil de l'augmentation par la CCSR des taxes de 6 % alors que c'est 4%, c'est de la désinformation. M. le Maire répond que manifestement, un mouvement se met en route sur le Haut-Jura pour revoir le périmètre de l'intercommunalité. Il y aura une réunion d'information le 9 juillet qui va rassembler les exécutifs des 5 communautés de communes concernées et cet automne, un séminaire pour les conseillers communautaires et municipaux pour les informer et débattre sur ce sujet. L'Etat souhaite progresser dans ce mouvement. Sandrine GRENIER pense que ce qui pose problème aujourd'hui est de discuter à 4 communes de cette évolution car les représentants de Bois d'Amont, Prémamanon et Lamoura ne viennent pas aux réunions. M. le Maire indique que ce n'est pas le périmètre qui conditionne l'intercommunalité mais le projet présenté et les compétences : que peut-on partager sur ce grand territoire ? Comment garder sa personnalité et son identité en se fondant dans une intercommunalité plus grosse ? Comment rester proche du territoire ? Claire CRETIN pense qu'il va être difficile de trouver des points communs. Marcel PROST pense que ce sentiment de proximité peut être retrouvé à travers la fusion des communes.
- Loge à Ponnard : Claire CRETIN demande si le gérant accepte le montant du loyer. Christophe MATHEZ répond qu'il attend sa réponse mais ce qu'il propose n'est pas suffisant au vu des montants des investissements à réaliser.

- Carrière du Risoux : Claire CRETIN demande s'il y a de nouvelles informations sur la centrale à béton à la carrière. M. le Maire répond que ce n'est plus d'actualité sur ce site. L'exploitant regarde plutôt du côté de la déchetterie. Christophe MATHEZ indique que le second point, c'est l'apport de produits bitumeux. Gilles BOURQUI précise qu'il y a les gravats pour reboucher la carrière et le recyclage des produits bitumeux. M. le Maire ajoute que l'idée est qu'il n'y ait pas de camion qui remonte à vide à la carrière.
- Véronique GANGNERY remercie pour l'envoi du Point Info Mairie (PIM) car cela donne un aperçu des sujets évoqués aux réunions de municipalité.
- travaux des tourbières : Marcel PROST informe le conseil que pour conserver l'eau et qu'elle s'écoule le plus lentement possible au lac, l'entreprise fait des barrages en terre et souterrains avec une trentaine de panneaux enfoncés dans le marais jusqu'à 2.00 m en profondeur en travers des fossés en plus du remblaiement effectué.
- Delphine GALLOIS a rencontré Roger TINGUELY qui lui a fait visiter son musée du ski. Il souhaite inviter le conseil municipal à le visiter car c'est un musée des plus riches de France dans ce domaine.
- cérémonie au Yéti le 16 juin : la cérémonie d'inauguration d'une stèle conservera un caractère départemental et régional. Elle sera présidée par le Préfet.

Prochain conseil le jeudi 5 juillet 2018 à 18h30

Séance levée à 20h25
Le Secrétaire de séance,



Marcel PROST



Le Maire,



Bernard MAMET